

exorbitants, la population du pays devrait connaître ce que ces gens-là ont payé et ce qu'ils ont reçu pour les marchandises en question. Le ministre de la Marine est le premier prévaricateur quand il empêche les témoins de répondre à certaines questions. J'ai entendu moi-même, le ministre des Finances dire à M. Merwin et à d'autres personnes assignées devant le comité, qu'ils n'étaient pas obligés de déclarer combien ils avaient payé pour un article qu'ils avaient revendu au ministère. L'honorable ministre n'oserait certainement pas nier ce que j'avance. Cela est d'occurrence journalière au comité des comptes publics: Celui-ci tel que mené par le Gouvernement n'est ni plus ni moins qu'une comédie.

M. SAM. HUGHES : On veut en faire une comédie.

M. INGRAM : Oui. On nomme pour faire partie de ce comité des députés dont la seule tâche consiste à étouffer toute enquête. C'est là un fait bien reconnu par tous les membres de cette Chambre et par tous les électeurs qui ont suivi les procédures de ce comité. Au cours de la discussion des subsides, nous sommes obligés de poser des questions relatives au rapport de l'auditeur général. Si nous n'obtenons pas les renseignements demandés, nous n'avons pas besoin de recourir au comité des comptes publics, parce que, ainsi que je l'ai dit, certains députés ne font partie de ce comité que dans le but d'empêcher la lumière de se faire jour. Tant qu'on suivra ce système, le peuple n'obtiendra pas les renseignements qu'il désire et qu'il a le droit d'avoir sur tous ces items. Pour ma part, j'estime que si nous ne pouvons obtenir justice au comité des comptes publics, nous devrions prendre les moyens d'obtenir ici même les renseignements que nous désirons avoir.

M. SAM. HUGHES : Le ministre de la Marine et des Pêcheries (M. Brodeur) demande que le débat soit ajourné jusqu'à ce que le comité des comptes publics en ait fini avec cette affaire. Dans ce cas-là, il nous faudrait attendre jusqu'à l'hiver prochain. Il s'écoulera beaucoup de temps avant qu'on puisse obtenir des renseignements. Qu'on me permette de faire observer au ministre que si le comité des comptes publics a le pouvoir de faire une enquête sur ces matières, celles-ci n'en sont pas moins soumises à l'examen du comité de l'agriculture et de la colonisation. Il n'y a aucune raison pour empêcher la Chambre siégeant en comité des subsides de s'enquérir, tout aussi bien que le comité des comptes publics, de tout ce qui se rapporte à l'achat de cette pompe et aux autres affaires de ce genre.

On peut difficilement dire que le comité des comptes publics fait une enquête sur tous ces sujets, mais il fait des efforts dans ce but. Tout le monde sait qu'on soulève des embarras à tout propos et que lorsqu'on

a atteint un point qui nous permet d'espérer obtenir enfin quelque renseignement que le pays aurait intérêt à connaître, on empêche le comité de procéder. Si la Chambre siégeant en comité des subsides ne peut faire d'enquête, alors c'est une vraie conspiration pour empêcher la lumière de se faire jour. Que l'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries me permette de lui dire que l'heure est venue pour lui de faire des déclarations, s'il en a à présenter.

M. FIELDING : Personne ne s'oppose à ce qu'on fasse des enquêtes ici ou au comité. Les honorables députés connaissent sans doute la règle qui veut qu'on ne soulève pas ici une question qui est encore pendante devant un comité, et surtout qu'on ne fasse pas allusion aux procédures de tel comité. Je crains bien qu'on n'ait violé cette règle continuellement aujourd'hui...

M. SAM. HUGHES : Mais l'honorable ministre ne dira pas qu'on ne peut discuter cette question ici parce qu'elle est soumise au comité des comptes publics.

M. FIELDING : Non.

M. SAM. HUGHES : Nous pouvons laisser de côté les dépositions faites devant le comité, mais nous avons le droit de discuter ici la question débattue par ce comité.

M. FIELDING : Oui, mais sans faire allusion à ce qui s'est passé au comité. Toutefois, pour ma part, je ne soulève pas d'objection à propos de ce point-là. Je ne discute pas la question de savoir si les prix payés étaient justes et raisonnables. Cependant, je n'ai pas l'intention de m'arrêter en chemin et de ne pas atteindre mes propres conclusions sur ce point. J'ai déclaré au comité des comptes publics et je répète ici qu'à mon avis, quelques-uns des prix payés n'étaient ni justes ni raisonnables et que les fonctionnaires, que ce fussent des ministres ou des subalternes, qui avaient certifié ces comptes-là, avaient manqué de prudence et se trouvaient par conséquent exposés au blâme. Mon honorable ami de Leeds (M. Taylor) a déclaré avec chaleur, ce soir, que la chaudière, dont il parlait ne coûte que \$600. Mais, et avec tout autant d'animation, il annonçait, l'autre soir, que cette même machine coûtait seulement \$500 et qu'il était prêt à fournir toute la preuve nécessaire pour appuyer ce qu'il avançait.

Il constate maintenant que sa déclaration de l'autre soir allait trop loin, et à la lumière de l'expérience, il porte maintenant cette limite de \$500 à \$600. S'il attendait encore quelques jours, il élèverait encore cette limite. Mais, ainsi que je l'ai dit, je ne discuterai pas maintenant la question de savoir si les prix étaient raisonnables ou non. J'ai ressenti ce qu'a avancé l'honorable député de Grenville (M. J. D. Reid), quand il a dit que j'avais déclaré ici que je ne permettrais pas à un témoin de répon-